

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 09 décembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - Mme
SCHNEIDER Béatrice

Absent excusé : M. SCHERER Maurice (procuration à M. Gérard Mittelhaeuser)

2. Mise en compatibilité du POS

Le Maire informe les élus que la délibération du 04 novembre 2008 précède le courrier de la Préfecture du 13 novembre 2008 demandant aux élus d'émettre un avis sur les documents relatifs à l'enquête publique sur le projet de la réalisation de la ZAC et les invitant à se prononcer sur la mise en compatibilité du POS de la Commune de Mommenheim.

L'enquête publique relative à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Mommenheim dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Plate-forme Départementale d'Activités de la Région de Brumath s'est déroulée du 12 juin au 11 juillet 2008, conjointement à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce même projet.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur sont parvenus au siège de la Communauté de Communes de la Région de Brumath ainsi que dans les mairies de Bernolsheim et de Mommenheim le 23 septembre 2008.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable sans réserve sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols qui prévoit le classement de l'ensemble du périmètre de la ZAC en zone INAXL, qui édicte un règlement pour ces nouvelles zones, et qui répond aux exigences de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme relatives aux entrées de ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **ANNULE** le point n°2 de la délibération du Conseil Municipal du 04 novembre 2008,
- ▶ **DECIDE** la mise en compatibilité du POS de Mommenheim afin de permettre la réalisation de la ZAC de la Plate-forme Départementale d'Activités de la Région de Brumath.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 16 décembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 décembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

3. Election des membres propriétaires de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Mommenheim

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 octobre 2008, le Conseil Municipal a désigné M. Joseph AMMANN comme membre titulaire de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de Mommenheim et MM. Gérard MITTELHAEUSER et Maurice SCHERER comme membres suppléants.

Le Maire informe les élus que l'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 14 novembre 2008 soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal les « Dernières Nouvelles d'Alsace » n°266 du 13 novembre 2008.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

M. Aloyse STEINMETZ - M. Dominique CONRATH - M. Pierre-Yves STEINMETZ - M. Thierry OTT - M. Bernard OHL - M. Jean-Luc KEITH - M. Bernard KAPPS
qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserves des conventions internationales) ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

DESIGNATION DU 1^{er} membre titulaire :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

A obtenu :

M. Thierry OTT	19 voix
----------------	---------

M. Thierry OTT ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme membre titulaire de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de Mommenheim

DESIGNATION DU 2^{ème} membre titulaire :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

A obtenu :

M. Pierre-Yves STEINMETZ 19 voix

M. Pierre-Yves STEINMETZ ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme membre titulaire de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de Mommenheim

DESIGNATION DU 3^{ème} membre titulaire :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

A obtenu :

M. Bernard KAPPS 19 voix

M. Bernard KAPPS ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme membre titulaire de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de Mommenheim

DESIGNATION DU 1^{er} membre suppléant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

M. Jean-Luc KEITH	8 voix
M. Dominique CONRATH	6 voix
M. Bernard OHL	5 voix

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

M. Jean-Luc KEITH	12 voix
M. Dominique CONRATH	7 voix

M. Jean-Luc KEITH ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme membre suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de Mommenheim

DESIGNATION DU 2^{ème} membre suppléant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

M. Dominique CONRATH	12 voix
M. Bernard OHL	7 voix

M. Dominique CONRATH ayant obtenu la majorité absolue, il a été désigné comme membre suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de Mommenheim

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 16 décembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 décembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

4. Imputation en section d'investissement de certaines dépenses

Le Maire informe les élus de l'acquisition de 12 guirlandes de Noël pour un montant de 1 363,44 € TTC.

Le Conseil doit décider de l'affectation de cet achat de matériel durable en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DEMANDE** que le mandat n° 490 établi pour le compte de la société KOSCH France à Climbach d'un montant de 1 363,44 € TTC soit imputé en section d'investissement à l'article 2135 (chapitre 040) du budget primitif de l'exercice,

► **DECIDE** le transfert de crédits suivants :

Investissement

Dépenses : article 2151	- Réseaux de voirie	- 1.365 €
Dépenses : article 2135 (chapitre 040)	- Installations générales	+ 1.365 €

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 16 décembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 décembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

5. Avenant à la convention avec Electricité de Strasbourg

Le Maire informe les élus qu'il existe deux types d'aide en faveur de l'investissement des communes en matière de développement des réseaux électriques et de l'éclairage public :

- les redevances de concession,
- l'aide définie par une convention locale signée entre Electricité de Strasbourg et les Communes du Bas-Rhin.

Il rappelle qu'Electricité de Strasbourg reverse trimestriellement à la Commune la taxe communale sur les ventes d'énergie électrique en basse tension qui est une recette de fonctionnement.

Il informe les élus que la convention locale relative aux améliorations du réseau de distribution électrique et d'éclairage public avait été signée la 1^{ère} fois en 1998 pour une durée de 5 ans. Cette convention a pour objet de définir le versement d'une aide aux investissements réalisés par la Commune en matière d'intégration d'ouvrage dans l'environnement, de réalisation de lotissements ou zones d'activités et d'éclairage public.

L'aide concernant le réseau de distribution électrique est de 20% du montant des travaux réalisés, celle concernant le réseau d'éclairage public est de 10% du montant des travaux réalisés, déduction faite de toute autre aide ou subvention.

En 1998, les parties avaient convenu d'un montant annuel maximum (P) pouvant être versé à la collectivité de 8 000 francs net de taxes.

En 2003, un avenant a été signé reconduisant ladite convention pour 5 ans et modifiant le montant annuel maximum (P) à 1 219, 59 € (soit 8 000 francs) net de taxe.

Le Maire précise qu'au titre de cette convention, la Commune a perçu en 2006 une aide d'un montant de 1 219,59 € net de taxes correspondant à des travaux réalisés en 2004 par la Commune en matière d'éclairage public.

Il présente à l'assemblée le nouvel avenant à cette convention dont l'objet et la durée (5 ans) sont identiques au précédent avenant.

Cet avenant modifie le montant annuel maximum (P) de l'aide car celui-ci n'est plus fixe mais se détermine de la façon suivante : $P = 0,1625 \times T$

T est le produit net en € de la taxe municipale sur l'électricité sur le territoire ayant fait l'objet de titres de recettes de l'autorité concédante l'année pénultième.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention relative aux améliorations du réseau de distribution électrique et d'éclairage public de la Commune de Mommenheim.

(approuvé par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION : M.Wolf F.)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 16 décembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 décembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

6. Rue des Roses : bilan de la réunion du 06 novembre 2008

Le Maire rappelle que le 06 novembre 2008 s'est tenue une réunion publique avec l'ensemble des propriétaires de parcelles situées le long du chemin rural allant de la place des Roses à la rue des Bleuets afin de leur présenter le projet d'aménagement de ce chemin élaboré par le bureau d'études A.A.E.P. de Brumath ainsi que les données financières en résultant.

Suite à cette réunion, un courrier a été adressé à ces propriétaires afin de recueillir leur avis concernant ce projet d'aménagement.

Le Maire présente l'ensemble des résultats de cette concertation. Sur les 11 propriétaires concernés seuls 2 souhaitent la réalisation de cet aménagement.

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur la suite à donner à ce projet d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'arrêter l'étude confiée au bureau A.A.E.P. de Brumath relative à la réalisation des travaux d'aménagement du chemin rural allant de la Place des Roses à la rue des Bleuets.

(approuvé par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE : Mme Heitz C.)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 16 décembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

